

www.respect4workers.org

RESPECT!



Copyright © 2011 DHL International GmbH. All Rights Reserved





D'après Frank, « Vous êtes libres d'adhérer à votre syndicat »

La direction au plus haut niveau de DHL, du Dr. Appel à ses subalternes, n'a de cesse de souligner qu'elle respecte les droits des travailleurs. DHL prétend être guidée par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations Unies, les conventions de l'OIT et que tout son personnel est lié par le Code de conduite de DHL.

1. Vous avez le droit de vous syndiquer

DHL est signataire du Pacte mondial des Nations Unies, qui repose sur 10 principes. L'un de ces principes permet la liberté syndicale, le droit d'adhérer à un syndicat. Les employeurs ne devraient jamais intervenir dans la décision d'un employé de se syndiquer, ni faire preuve de discrimination contre cet employé. Le droit à la liberté d'expression d'un employeur ne devrait pas empiéter sur le droit d'un travailleur à décider librement de se syndiquer ou non.

La liberté syndicale permet également aux travailleurs (et aux organisations) d'entreprendre des activités qui promeuvent et défendent leurs intérêts économiques et sociaux.

DHL participe au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2006 ; l'entreprise accepte que ses activités devraient « s'efforcer de respecter les normes internationales et ne pas enfreindre les droits humains »..

Les conventions 87 et 98 de l'Organisation internationale du travail, qui définissent le droit à la liberté syndicale et la protection du droit syndical, sont deux des huit conventions « fondamentales » de l'OIT. Les conventions fondamentales sont à leur tour la base de la Déclaration de l'OIT relative aux

principes et droits fondamentaux au travail de 1998, qui, de par son statut légal unique, impose des obligations sur tous les états membres du simple fait de leur adhésion plutôt que sur la base de la ratification des conventions concernées.

Par conséquent, même si votre pays n'a pas ratifié ces conventions de l'OIT, DHL devrait néanmoins faire tout son possible pour respecter ces normes internationales.

2. Vous avez le droit de négocier collectivement

Le Pacte mondial des Nations Unies demande aux entreprises de reconnaître le droit de leurs employés à la négociation collective. Ceci signifie que les personnels et/ou leurs représentants, sous la forme de permanents syndicaux, peuvent négocier au nom de leurs membres pour améliorer les termes et conditions d'emploi.

3. Le Code de conduite DHL

Depuis la mi-2006, le Code de conduite de Deutsche Post DHL engage DHL à créer un environnement de travail libre de toute discrimination, et affirme qu'il sera guidé par les principes du Pacte mondial des Nations-Unies » et qu'il respectera les droits humains.

Votre droit à vous syndiquer est consacré dans le Pacte mondial et est un de ces droits fondamentaux.

4. Les travailleurs d'agences de recrutement ont aussi des droits

Les personnels d'agences de travail temporaire employés chez DHL à travers Manpower et Adecco (ainsi que d'autres agences de recrutement) sont couverts par un Mémoire d'accord qui a été signé en 2008. Celui-ci leur donne également le droit de se syndiquer et de négocier collectivement sans ingérence.

5. Ma direction locale DHL ne respecte pas le Code de conduite DHL, à qui devrais-je m'adresser ?

L'ITF tout comme UNI connaissent des centaines de syndicats de par le monde et vous mettront en contact avec le syndicat de votre pays. En premier lieu, vous devriez vous tourner vers votre syndicat national. Si cela n'est pas possible, contactez-nous à travers le site internet www.respect4workers.org où vous pourrez rejoindre notre réseau et entrer en contact directement avec nous.

Employé directement
ou indirectement par
DHL, UPS, TNT, Fedex ?

Alors rejoignez le réseau !

Cliquez sur :

www.respect4workers.org

L'ITF (Fédération internationale des ouvriers du transport) représente les syndicats du transport et compte 4,6 millions de membres à travers le monde. **UNI Global Union**, la fédération syndicale mondiale des compétences et des services, représente 2,5 millions de travailleurs du secteur de la poste et logistique dans le monde entier.

Ce tract a été préparé par l'ITF/UNI pour que les personnels employés directement par DHL ou qui travaillent pour DHL à travers divers sous-traitants comprennent qu'ils ont non seulement le droit d'adhérer à un syndicat, mais qu'ils ont aussi le droit de le faire libres de tout harcèlement de la part de la direction de la compagnie. Si vous avez des questions ou souhaitez nous informer de problèmes que vous rencontrez pour adhérer à un syndicat chez DHL, veuillez contacter l'ITF organising@itf.org.uk et UNI postal@uniglobalunion.org. Si vous avez le sentiment que l'on vous empêche de vous syndiquer, veuillez nous indiquer à quel syndicat vous aimeriez adhérer. L'ITF ainsi qu'UNI seront heureux de recevoir vos commentaires et de vous aider à exercer vos droits légaux.

